

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
27 Mai 2016**

OBJET : Aide départementale à la réhabilitation de 717 logements à Vitrolles, Rognac et Istres par l'OPH 13 Habitat

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Mai 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'octroyer à l'OPH « 13 Habitat » afin d'accompagner les travaux de réhabilitation énergétique de 3 cités, les subventions suivantes :
- 1 514 815 € sur une dépense subventionnable de 7 574 076 € concernant la cité « 219 ZAC Les Pins » à Vitrolles,
- 105 084 € sur une dépense subventionnable de 525 420 € concernant la cité « 042 Mireille » à Rognac,
- 1 200 821 € sur une dépense subventionnable de 6 004 104 € concernant la cité « Le Prépaou – 217 Rassuen ZAC » à Istres,
- d'approuver les montants des affectations et leurs modifications comme indiqués dans le rapport et dans le document figurant en annexe IV,
- de procéder à l'affectation de crédit indiquée dans le rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de mise en œuvre de cette aide.

Cette action sera financée sur l'autorisation de programme 2016-16019L, chapitre 204, fonction 72, article 2041783 du budget départemental 2016 dont la dotation est suffisante.

à l'Unanimité
M. ROYER-PERREAUT ne prend pas part au vote.

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée